

Archives départementales de l'Aisne

Marguerite
Janyou

Je soussigné, au nom de l'Assemblée Nationale, sept cent quatre-vingt-neuf, par ses pouvoirs, l'Assemblée Nationale de la Commune de la commune, sous le
Charges de recevoir les actes destinés à constater les
naissance. et les décès. Et présenter au jourd'hui que la
Citoyenne, antoinette Vibal, accouchée, dans cette
Municipalité, de deux enfants, à la suite d'un
Citoyen, Antoine Vibal, et de sa femme, Donnicille, dans
cette Municipalité. Et de Citoyen, Michel Janyou
Marguerite, pour de la commune. Marguerite, Donnicille, dans
cette Commune, nous ont déclaré, deux filles du
Citoyen, Michel Janyou, Marguerite, Donnicille, dans cette
Municipalité. Et de Marie, Vibal, sa femme.
Le dit enfant ne, aujour d'hui, deux heures, de
l'après-midi, dans la commune, du dit enfant, il est

37



Et est donné à *San sans nouveau ne le premier*
de Marguerite nous avons donné acte de la ville
 déclaration de naissance. six de lui. Et ont signé
antoine buissiere *promission officier public*